

## PARTIE DOCUMENTAIRE

---

### LA QUESTION BILINGUE ONTARIENNE

---

*Lettre de Mgr McNeil à la Presse.*

La *Presse* du 19 avril 1918 a publié l'article suivant, accompagné du portrait de l'auteur et précédé d'un titre sur quatre colonnes et des sous-titres sur deux colonnes que nous reproduisons à la suite, en séparant par un tiret le titre et chacun des sous-titres :

*UN EXPOSÉ MAGISTRAL DES INCIDENTS QUI ONT AFFLIGÉ NOS COMPATRIOTES DE L'ONTARIO DU FAMEUX RÈGLEMENT XVII — Mgr Neil McNeil, archevêque de Toronto, dans un article adressé à la "Presse," rappelle et explique les causes qui ont provoqué l'adoption de ce règlement — Les catholiques de l'Ontario ne sont pas hostiles à Québec — C'est l'action indépendante et désunie de deux corps catholiques provinciaux qui a fourni au gouvernement les armes nécessaires pour imposer la nouvelle loi — L'enquête du Dr F.-W. Merchant.*

---

Nous publions aujourd'hui un article de Sa Grandeur Mgr N. McNeil, archevêque de Toronto, sur la question du règlement XVII. Nos lecteurs y trouveront des renseignements inédits sur l'adoption du fameux règlement. Les hautes fonctions qu'occupe le signataire, l'intérêt qu'il porte à toutes les choses de l'éducation et sa position au centre même de la province où s'est débattue cette question difficile, le mettent en mesure de donner un aperçu exact de tous les mouvements ou contremouvements qui ont eu lieu avant ou pendant l'adoption du règlement.

Voici l'article :

#### QUÉBEC ET ONTARIO

Je n'ai pas l'intention d'entrer dans la question générale de l'antagonisme entre les deux provinces. En autant que cela concerne les

catholiques de langue anglaise de l'Ontario, je puis donner l'impression que j'en ai reçue, pendant un séjour de cinq ans. J'ai entendu beaucoup d'allusions sympathiques aux Canadiens français, de la part d'orateurs aux assemblées publiques de catholiques dans l'Ontario central, et l'assemblée a toujours applaudi. Dans la vie privée comme en public, j'ai remarqué cette tendance vers leurs coréligionnaires catholiques du Québec. Près de la ligne de démarcation des deux provinces, où la différence de langue fait naître, quelquefois, des intérêts opposés, il y a souvent mauvaise volonté mutuelle; mais la grande masse des catholiques de langue anglaise à travers l'Ontario ne partage pas ces sentiments.

#### LE RÈGLEMENT XVII

J'ai vu des déclarations dans des brochures et des journaux canadiens-français mentionnant que les évêques de l'Ontario sont hostiles au Québec, et quelques-uns ont même dit que les évêques sont largement responsables de l'établissement du règlement XVII. Après un examen de ces déclarations à la lumière de toutes les preuves que j'ai pu recueillir, j'en suis venu à la conclusion qu'elles sont sans fondement.

#### ASSEMBLÉES D'ÉVÊQUES

Pendant les trois années antérieures à la mise en vigueur du règlement XVII, il y eut deux assemblées des évêques de l'Ontario. La première eut lieu à Peterborough, le 13 janvier 1909. Cette réunion avait lieu pour étudier des questions d'éducation. On discuta cinq items, à savoir : les livres, les taxes scolaires, les allocations du gouvernement, les méthodes d'impôts et les certificats des instituteurs. J'ai devant moi les minutes de cette assemblée et elles indiquent que quatorze résolutions furent adoptées et que la question du français dans les écoles ne fut pas discutée du tout pendant la réunion. La question qui occupait le plus les évêques était les difficultés croissantes de financer les écoles catholiques de façon à répondre aux besoins. Dans l'Ontario, les écoles catholiques ne reçoivent aucune part aux taxes imposées sur les chemins de fer, les banques, les compagnies maritimes, les tramways ou la propriété d'une compagnie, à moins que les directeurs ne décident de partager les taxes scolaires. Très rarement, les directeurs décident ainsi et la loi ne les oblige pas à faire cette séparation. Par conséquent, les écoles

catholiques de l'Ontario ont quelques peines à faire face à leurs dépenses et les évêques décidèrent d'avoir une entrevue avec le gouvernement sur cette question. La propriété passe toujours de l'individu à la société incorporée, et les écoles, qui sont pratiquement exclues au partage du bénéfice des taxes imposées sur les propriétés incorporées, sont moins en mesure d'obtenir les fonds nécessaires qu'elles ne l'étaient il y a des années, alors que le montant total de la propriété incorporée était comparativement petit.

#### L'ASSEMBLÉE DE KINGSTON

La seconde assemblée des évêques eut lieu à Kingston en août 1910. Ce n'était pas une assemblée régulière réunie pour discuter quoi que ce soit de particulier. Elle fut occasionnée par la célébration d'une fête à la cathédrale de Kingston, et tous les évêques ne furent pas présents. Il n'existe pas de minutes d'une assemblée régulière. Mais les évêques, naturellement, discutèrent ensemble les problèmes scolaires qu'ils voulaient résoudre. Après l'assemblée de janvier 1909, on travailla ferme à obtenir des renseignements et à intéresser le gouvernement.

#### LE CONGRÈS D'OTTAWA

En janvier 1910, il y eut un congrès canadien-français, à Ottawa, pour étudier les besoins et les difficultés des écoles bilingues dans l'Ontario. Pendant soixante-dix ans, les évêques de l'Ontario avaient représenté les catholiques lorsqu'il s'était agi de s'adresser au gouvernement au sujet des écoles catholiques.

Le congrès d'Ottawa était un changement à la façon traditionnelle de procéder. L'opinion que le temps était venu d'un changement était plus ou moins générale à cette époque.

Certains prêtres et laïques catholiques de langue anglaise firent aussi des démarches pour tenir des assemblées et discuter des questions scolaires, et les évêques leur demandèrent d'y renoncer.

Pour la même raison, les évêques se sentirent mal à l'aise sur les résultats du congrès d'Ottawa, non pas parce que le congrès était canadien-français, mais parce qu'il substituait l'agitation populaire à la diplomatie épiscopale en traitant des affaires scolaires.

Après huit ans, nous sommes incapables de décider par les résultats quelle méthode il conviendrait d'adopter, parce que l'agitation populaire

et la diplomatie épiscopale ont été employées sans coopération ou compréhension mutuelle, avec le résultat que les adversaires ont pu prendre avantage de notre manque d'unité et empêcher tous les bons effets. Ce n'était pas un différend de races à l'origine. Il résultait de ce que deux groupes de catholiques essayaient d'intéresser le gouvernement de l'Ontario dans les affaires scolaires par deux méthodes différentes et sans coopération ou compréhension mutuelle.

Il y aurait eu différend si deux groupes séparés de catholiques de la même race avaient tenté d'agir de la façon mentionnée. Ils seraient venus en conflit, à cause de la différence de méthode et du manque de coopération.

Il n'est pas question ici de savoir si l'agitation populaire est meilleure que la diplomatie épiscopale ou vice versa. Chacune est bonne en son temps. Ce qui est certain, c'est que toutes deux sont inefficaces sans coordination, et le résultat dans cette circonstance fut ce à quoi l'on pouvait s'attendre.

Sir James Whitney s'était montré sympathique à l'appel des évêques au sujet d'un amendement de la loi scolaire concernant les taxes scolaires, payées par les corporations; mais le 9 mars 1910, il écrivit la lettre suivante à mon prédécesseur, l'archevêque McEvay :

Mon cher archevêque,

Je regrette beaucoup que des raisons imprévues aient empêché le cabinet d'accorder une attention convenable et complète aux suggestions que vous lui avez faites il y a quelque temps. Nous croyions réellement être en mesure de le faire avant aujourd'hui; mais le mémoire qui nous a été soumis par un congrès de Canadiens français tenu à Ottawa a tellement compliqué les choses, qu'il nous paraît tout à fait impossible de régler la question complètement pendant la tension de la session. Je regrette que les choses en soient ainsi. Le cabinet s'occupera de l'affaire sans délai aussitôt qu'il sera en mesure de le faire.

Bien à vous,

JAMES WHITNEY.

Le cabinet ne s'est jamais occupé de l'affaire depuis cette date jusqu'à aujourd'hui. Une délégation d'évêques eut une entrevue avec le gouvernement de l'Ontario, il y a deux ans, sur cette même question des taxes scolaires, mais sans résultat.

## UNE GRAVE SITUATION

Les évêques qui s'étaient réunis à Kingston en août 1910, sentirent que la situation était grave. Ils désapprouvèrent l'agitation populaire comme moyen d'obtenir des amendements à la loi scolaire. Ils se rendirent compte que dans l'Ontario cette méthode n'avait aucune chance de succès. Ils résolurent, par conséquent, de faire savoir à sir James Whitney qu'ils étaient "alarmés pour l'avenir de notre système éducatif catholique dans l'Ontario, par suite de l'agitation qui se termina par le congrès canadien-français à Ottawa, en janvier 1910," et qu'ils s'opposaient "aux demandes d'éducation du dit congrès."

Ces derniers mots, pris séparément, ont l'apparence d'une opposition aux réclamations des Canadiens français; mais ce n'était pas l'idée des évêques, non plus que celle de tracer une ligne entre les demandes exagérées et légitimes. Ils pensaient au danger encouru par les écoles catholiques et à ce qu'ils considéraient la façon convenable de sauvegarder les droits des écoles catholiques. Leur langage aurait été analogue s'ils avaient eu affaire à un congrès éducatif de prêtres et de laïques de langue anglaise. Une agitation populaire nécessite la publication d'un programme. Le programme exprime presque toujours plus que les chefs n'espèrent obtenir, et, invariablement, exprime plus qu'ils n'espèrent obtenir dans un avenir prochain. Il y a quelque chose de l'idéal dans un programme.

Les évêques ne voulaient pas voir annoncer aucun genre de programme. Ils considéraient la chose dangereuse et susceptible de provoquer une forte opposition. La désapprobation qu'ils exprimèrent avait rapport à ce qu'ils considéraient des réclamations exagérées en tenant compte de l'attitude traditionnelle de la grande majorité du peuple de l'Ontario. Ils croyaient imprudent et susceptible de nuire à la cause catholique dans l'Ontario d'émettre publiquement et d'un seul coup une série de résolutions, qui, ils le savaient, ne pouvaient pas se réaliser dans l'Ontario avant plusieurs années, même s'il y avait unité de demande de la part de tous les catholiques. Ils avaient appris que sir James Whitney, le premier ministre, était dans le doute au sujet de l'attitude des évêques et s'était désintéressé des réformes qu'on avait demandées un an avant la réunion du congrès d'Ottawa. Ils considérèrent, par conséquent, de leur devoir d'informer le premier ministre qu'ils n'avaient pas pris part au mouvement d'Ottawa et qu'ils désapprouvaient ses méthodes et son programme. Cette attitude est parfaitement compréhensible.

sible sans invoquer aucun sentiment de race ou préjugé de la part des évêques. C'est l'attitude naturelle d'hommes qui ont adopté depuis longtemps une méthode absolument différente de celle que l'on propose, qui se sont dispensés complètement des programmes publics et qui cependant ont fait beaucoup pour améliorer les statuts de nos écoles. Les résolutions proposées au congrès d'Ottawa ne furent pas soumises aux évêques de l'Ontario avant la date du congrès. L'absence de coordination parmi les forces catholiques était complète.

#### L'ENQUÊTE

En 1910, le ministre de l'éducation de l'Ontario donna instruction au Dr F.-W. Merchant, inspecteur en chef des écoles, "d'enquêter et faire rapport sur les écoles anglo-françaises, publiques et séparées de la province."

Dans son rapport, le Dr Merchant dit que l'enquête commença le 2 novembre 1910 et se termina le 8 février 1912. Ce qui signifie qu'elle dura un an et trois mois. C'est ce rapport qui servit de base au ministre de l'éducation pour établir le règlement XVII.

#### LES RESPONSABILITÉS

La question des responsabilités pour l'établissement de ce règlement dépend de la question de savoir quels furent les motifs qui induisirent le ministre de l'éducation à charger le Dr Merchant de faire enquête et faire rapport.

Je posai la question à un fonctionnaire permanent du ministère de l'éducation bien au courant de tout ce qui s'est fait dans cette affaire. Sa réponse à ma lettre est datée du 12 février 1912 et dit :

"La nomination du Dr Merchant suivit la formation d'un corps connu sous le nom de l'association canadienne-française d'éducation, qui tint une convention à Ottawa. Ce mouvement provoqua une agitation et le résultat fut la mission du Dr Merchant. Dans une province de population mixte, un mouvement organisé doit nécessairement en provoquer un autre. C'est ce qui a eu lieu dans le cas présent. Aux publications de l'association les publications de la partie adverse ont répondu."

Quand ce fonctionnaire fait allusion à "la partie adverse," il veut dire les Orangistes et tous ceux qui sympathisent avec eux à ce sujet.

## UNION DES CATHOLIQUES

Mon but dans cette lettre n'est pas de déterminer à qui il faut imputer les troubles scolaires des huit dernières années, mais de montrer que sans union parmi les catholiques de toutes les races, nous ne pouvons pas protéger les écoles catholiques.

En 1909, les catholiques de langue anglaise de l'Ontario commencèrent un mouvement destiné à améliorer financièrement les écoles catholiques. Un an plus tard, les Canadiens français commencèrent un mouvement destiné à améliorer leurs écoles au point de vue de la langue. Les deux mouvements ont échoué parce qu'il n'y a pas eu compréhension mutuelle et aucun effort concerté. Chaque parti blâme l'autre de ne pas avoir fait cause commune et marché de pair. Chaque parti prétend avoir le droit de conduire: chaque parti travaille sans tenir compte des agissements de l'autre parti. Même lorsqu'ils demandent la même chose, ils ne le font pas de concert, et "la partie adverse" sait très bien qu'il y a désunion parmi les catholiques. La désunion réelle parmi nous n'est pas la friction locale à Ottawa et en quelques autres endroits. C'est l'action indépendante et désunie de deux corps catholiques provinciaux tentant de faire ce qu'on ne peut faire que par un seul corps représentant tous les catholiques de l'Ontario.

---

RÉPONSE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE  
D'ÉDUCATION DE L'ONTARIO.

---

Le 27 avril, le *Droit* d'Ottawa, le *Devoir* et la *Presse* de Montréal ont publié avec des titres divers, cette réponse de l'Association canadienne-française d'Éducation de l'Ontario. Le *Droit* et le *Devoir* l'ont accompagnée de la reproduction de la lettre de Mgr McNeil.

Dans son numéro du 19 avril courant, la *Presse* de Montréal a publié une longue lettre de Sa Grandeur Mgr McNeil, archevêque de Toronto. Cette lettre nous paraît exiger une mise au point et il est de notre devoir de la faire, espérant que les journaux qui ont publié la lettre se feront un plaisir de donner la même publicité à la réponse.

Avant d'aller plus loin, nous tenons à exprimer publiquement notre profond regret du fait que Mgr McNeil nous force ainsi à parler de nou-

veau de questions contentieuses déplorables et à rouvrir des plaies douloureuses en bonne voie de cicatrisation. Une raison, entre bien d'autres, que Mgr McNeil ne doit pas ignorer aurait dû empêcher qu'on ne ramène cette question devant le tribunal de l'opinion publique.

Cependant, quelles que soient notre répugnance et la difficulté de la tâche, nous croirions manquer à notre devoir si nous n'opérions pas la mise au point qui s'impose. Si, par hasard, les vérités que nous allons dire et les faits que nous allons citer sont de nature à renouveler d'anciennes douleurs, nous n'en serons pas du tout responsables.

La lettre de Mgr McNeil commence par un exposé de la question très sommaire. Cependant, cet exposé serait des plus convaincants, s'il répondait à la réalité des faits. Mais il ne suffit pas pour prouver une chose, de l'expliquer comme on voudrait qu'elle fût, il faut l'appuyer sur des arguments qui répondent aux faits.

Malgré tout le respect que nous professons pour Sa Grandeur Mgr McNeil, nous sommes forcés, documents en mains, de le contredire sur bien des points. Nous prions Sa Grandeur de voir en notre attitude, non pas un manque de respect, mais uniquement le souci de la vérité et du bien des âmes.

Prenons d'abord les deux grandes assertions sur lesquelles repose entièrement toute l'argumentation de Mgr McNeil.

La première se trouve dès le commencement de la lettre et se répète à deux ou trois reprises : "Près de la ligne de démarcation des deux provinces, où la différence de langue fait naître, quelquefois, des intérêts opposés, *il y a souvent mauvaise volonté mutuelle.*" Et plus loin, "*deux méthodes différentes et sans coopération ou compréhension mutuelles,*" et encore "*l'absence de coordination parmi les forces catholiques était complète.*"

La seconde assertion concerne le partage des responsabilités pour l'imposition du règlement XVII. Mgr McNeil trouve sans fondement l'affirmation parue dans certains journaux que "*les évêques sont largement responsables de l'établissement du règlement XVII.*" Et comme preuve, il cite deux lettres.

C'est sur ces deux affirmations que repose entièrement la lettre de Mgr McNeil. Malheureusement, elles ne sont pas soutenues par les faits et nous allons, aussi brièvement que possible, le démontrer. Nous nous efforcerons de rester dans les cadres que Mgr McNeil a tracés lui-même et nous ne nous servirons que de documents dont la véracité et l'authenticité ne peuvent pas être mises en doute.

D'abord parlons du manque de "coopération mutuelle," "du manque de compréhension," du "manque de coordination."

Comme on peut le voir, Mgr McNeil fait remonter ce manque de coopération au congrès des Canadiens français de l'Ontario tenu à Ottawa, en janvier 1910. Pour lui, c'est de là que provient tout le mal.

Sa Grandeur parle d'abord du travail que les évêques de l'Ontario ont fait, à une réunion tenue à Peterborough, le 13 janvier 1909, pour étudier certaines questions d'éducation et, surtout, pour obtenir aux écoles séparées, une part des impôts des corporations d'utilité publique.

La "diplomatie épiscopale" — ensemble des évêques de langue anglaise et de leurs rapports avec le gouvernement — comme dit Sa Grandeur, avait décidé de travailler à cette réforme et toute sa lettre semble vouloir faire croire au public que ce congrès d'Ottawa, par "manque de coopération," par "manque de compréhension," a fait rater les démarches qui avaient été entreprises.

Serait-ce que, par impossible, le congrès d'Ottawa n'aurait pas "compris" l'importance des demandes formulées par cette diplomatie et aurait refusé de "coopérer" avec elle dans l'obtention d'une réforme absolument juste? La lettre semble l'indiquer, quoiqu'elle ne le dise pas. Cependant, afin d'enlever tout doute, disons immédiatement qu'au congrès, un mémoire contenant les demandes de la "diplomatie épiscopale" et préparé par elle, à propos des taxes des corporations, fut présenté. Les membres du congrès trouvèrent la question tellement juste et tellement opportune qu'ils l'approuvèrent à l'unanimité et signifièrent leur adhésion à M. T. W. McGarry, député de Renfrew à la législature de Toronto, promoteur d'un bill à cet effet.

Les demandes de la "diplomatie épiscopale" étaient par le fait endorsed par les 200,000 Canadiens français catholiques de la province.

A la date du 31 janvier 1910, l'Association d'Éducation, née du congrès, transmet à M. T.-W. McGarry cette approbation et lui fit quelques suggestions au sujet d'amendements concernant les taxes de pères de famille protestants dont les enfants vont aux écoles séparées, le droit d'expropriation pour ces écoles, et l'éligibilité de catholiques seulement aux commissions scolaires catholiques. Dans sa réponse, datée du 1er février 1910, M. McGarry est content de l'approbation des Canadiens français et approuve à son tour les amendements suggérés par l'Association, amendements qui avaient pour but d'aider surtout les

écoles séparées de langue anglaise puisque les mariages mixtes n'existent pratiquement que chez eux.

"La coordination entre les forces catholiques était "ici" complète. Pourquoi n'a-t-elle pas réussi? Il faut donc chercher ailleurs la cause du "manque de coopération." Mgr McNeil va nous dire lui-même où se trouve ce manque.

"Pendant soixante-dix ans, les évêques de l'Ontario avaient représenté les catholiques lorsqu'il s'était agi de s'adresser au gouvernement au sujet des écoles catholiques. Le congrès d'Ottawa était un changement à la façon traditionnelle de procéder." Et plus loin, "les évêques se sentirent mal à l'aise sur les résultats du congrès d'Ottawa, non pas parce qu'il était canadien-français, mais parce qu'il substituait l'agitation populaire à la diplomatie épiscopale en traitant des affaires scolaires."

Voilà le grand mot lâché. L'agitation populaire substituée à la diplomatie épiscopale.

D'abord, le congrès d'Ottawa était-il une "agitation populaire"? Peut-on raisonnablement qualifier de la sorte une réunion de pères de famille à qui il incombe avant tout autre, de par la doctrine même de l'Église, de veiller à l'éducation de leurs enfants? Peut-on réellement appeler agitateurs les pères de famille se réunissant pour se concerter, pour étudier la situation des écoles qu'ils soutiennent de leurs deniers, qu'ils dirigent par leurs commissaires, pour suggérer certains remèdes, pour adopter certains moyens?

Ce congrès est préparé longuement, ouvertement, sans provocation, sans acrimonie. Cinq diocèses de l'Ontario y étaient représentés par leurs chefs ecclésiastiques qui y adhèrent de tout cœur: Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, qui l'approuva avant de mourir et y fut représenté par Mgr Routhier, administrateur *sede vacante*, Mgr Langevin, Mgr Lorrain, Mgr Latulippe et Mgr Meunier, administrateur de London. Son Excellence Mgr Sbaretta, délégué apostolique au Canada, chanta la messe d'ouverture du congrès. Notre Très Saint Père le Pape envoya aux congressistes la bénédiction apostolique.

Les chefs ecclésiastiques de langue française, ayant juridiction dans l'Ontario, devaient bien faire partie, eux aussi, de la "diplomatie épiscopale" inconnue comme telle des Canadiens français. Cette connaissance supposée, les congressistes étaient justifiables d'en être convaincus, sans autre examen.

D'un autre côté, le gouvernement d'Ontario s'était fait représenter à ce congrès par deux ministres, et non des moindres, MM. Beck et Cochrane. Si ce mouvement était de l'"agitation," il semble que les autorités civiles n'y voyaient pas les mêmes dangers que Mgr McNeil semble y découvrir à huit années de distance. Les paroles que ces deux ministres ont prononcées en cette occasion sont conservées et tout le monde peut les lire dans le volume contenant le travail de ce congrès d'Ottawa.

La coopération était complète dans toutes les sphères et chez tous les groupes. La "diplomatie épiscopale" devait donc triompher.

Elle dévie cependant et brise elle-même la coordination des forces catholiques. Réunis en assemblée à Kingston, le 15 août 1910, les évêques de langue anglaise approuvent la résolution suivante, abrégée par Mgr McNeil, mais que nous citons en entier: "Il est résolu que nous sommes alarmés pour l'avenir de notre système éducationnel catholique en Ontario à cause de l'agitation qui a eu son point culminant dans le congrès canadien-français tenu à Ottawa, en janvier 1910; et que Mgr Fallon, évêque de London, soit délégué de cette assemblée pour rencontrer sir James Whitney, premier ministre de l'Ontario, et lui représenter notre entière opposition aux demandes éducationnelles dudit congrès."

La "diplomatie épiscopale" de langue anglaise abandonne donc le terrain où tous les groupes sont réunis et sur lequel elle aurait pu baser des fondements solides pour toutes les réclamations en faveur des écoles catholiques, et elle se lance dans la lutte contre le bilinguisme en déléguant un de ses membres auprès de sir James Whitney, premier ministre de l'Ontario, pour lui représenter son "entière opposition aux demandes éducationnelles du congrès" des Canadiens français.

Mgr McNeil semble vouloir pallier cette fausse manœuvre des évêques de langue anglaise en disant qu'"ils (les évêques) désapprouverent l'agitation populaire comme moyen d'"obtenir des amendements à la loi scolaire."

Il n'en reste pas moins vrai qu'à la lumière des termes mêmes de la résolution, l'opposition des évêques est faite aux *demandes* des pères de famille canadiens-français et non au congrès *comme moyen* d'obtenir des amendements à la loi scolaire.

D'ailleurs, si le moyen employé par les Canadiens français était dangereux pour l'avenir des écoles catholiques, la "diplomatie épiscopale" — les évêques de langue anglaise — aurait bien pu, ce semble, sans

déchoir, entrer en pourparlers avec leurs confrères de langue française dans l'épiscopat, et leur faire voir le danger. Malheureusement ils n'en ont rien fait.

Mgr McNeil semble encore affaiblir sa position lorsqu'il dit: "Ils (les évêques de langue anglaise réunis à Kingston) pensaient au danger encouru par les écoles catholiques... Leur langage aurait été analogue s'ils avaient eu affaire à un congrès éducatif de prêtres et de laïques de langue anglaise."

Nous ne doutons pas de la parole de Mgr McNeil, mais il faut rapprocher, immédiatement, de cette déclaration, celle que nous trouvons dans la première partie de sa lettre: "*Certains prêtres et laïques de langue anglaise firent des démarches pour tenir des assemblées et discuter des questions scolaires, et les évêques leur demandèrent d'y renoncer.*"

Pourquoi n'en ont-ils pas agi ainsi, dans le temps, avec les Canadiens français, si le danger résidait dans le moyen projeté? L'organisation du congrès s'est faite au grand jour, et tout le monde connaissait le projet.

Les évêques de langue anglaise sont donc bien la cause du manque de coopération, de coordination parmi les catholiques.

Mgr l'archevêque de Toronto dit qu'il n'y a aucun fondement dans l'assertion de certains journaux que "les évêques de l'Ontario étaient largement responsables pour l'établissement du règlement XVII."

Toute la démonstration de Mgr McNeil tend à établir que le règlement XVII fut amené par l'enquête du Dr Merchant et que cette enquête fut rendue nécessaire par le congrès d'Ottawa.

Il cite à ce propos une lettre reçue par Sa Grandeur d'un fonctionnaire du département de l'Instruction publique d'Ontario. Cette lettre porte la date du 12 février 1912 et c'est la réponse à une question que Mgr McNeil aurait lui-même posée, comme il le dit dans sa lettre à la *Presse*.

Cependant, nous voyons dans le *Canada ecclésiastique* que Mgr McNeil a été nommé archevêque de Toronto seulement le 10 avril 1912. Il était donc encore archevêque de Vancouver. Faisait-il alors partie du corps diplomatique des évêques de langue anglaise d'Ontario? Notons encore que cette lettre contient tout simplement l'opinion personnelle d'un fonctionnaire quelconque. Nous pourrions facilement citer des témoignages irrécusables de ministres et de députés affirmant le contraire de la déclaration de ce fonctionnaire.

Ce n'est pas le congrès d'Ottawa qui a provoqué l'enquête, c'est l'agitation qui a suivi ce congrès.

Qui est responsable de cette agitation? Nous n'avons qu'à consulter les événements et les journaux du temps, et toujours, c'est le nom de Mgr Fallon, le délégué officiel de la "diplomatie épiscopale" choisi à l'assemblée de Kingston, le 15 août 1910, qui est en vedette; c'est ce personnage ecclésiastique, revêtu aux yeux du gouvernement de toute l'autorité des évêques de langue anglaise de l'Ontario.

Anticipons un peu, maintenant, sur l'assemblée de Kingston du 15 août 1910 et considérons ce que Mgr Fallon a dit à M. Hanna, sur la question de l'enseignement du français dans les écoles bilingues.

Cette désormais fameuse entrevue, livrée au public par un hasard providentiel, eut lieu le 23 mai 1910 à Sarnia, Ont., "Il a résolu, dit M. Hanna, en parlant de Mgr Fallon, autant que la chose est en son pouvoir, de faire disparaître jusqu'aux traces de l'enseignement bilingue dans les écoles publiques de son diocèse."

Mgr Fallon dit encore : "qu'il veut faire comprendre au gouvernement l'attitude qu'il croyait être celle de la grande majorité de l'Église dans la province; les évêques s'étaient réunis récemment et avaient formulé des résolutions et bientôt une députation représentant cette réunion épiscopale se rendrait auprès du gouvernement et lui soumettrait leurs vues." Puis il ajoute que "cette question est la plus importante, qu'elle prime toutes les autres." (*Il n'est plus question ici, des impôts des corporations. La question du bilinguisme prime toutes les autres.*)

La "diplomatie épiscopale" de langue anglaise s'était donc occupée de la question du français et son attitude, celle que Mgr Fallon qualifie de "celle de la grande majorité de l'Église en cette province," était donc de "faire disparaître jusqu'aux traces de l'enseignement bilingue dans les écoles publiques."

Voilà un premier point réglé. Maintenant, quelle influence cette attitude de la "diplomatie épiscopale" a-t-elle eue, et quels moyens a-t-elle mis en jeu?

Sir James Whitney, quoiqu'en pense Mgr McNeil, n'était pas alarmé des résolutions du congrès d'Ottawa. Il répond à l'*Association d'Éducation*, dans une lettre en date du 12 août 1910, c'est-à-dire trois mois après l'entrevue de Sarnia, et trois jours avant la réunion de Kingston : "Les demandes contenues dans votre mémoire peuvent être facilement octroyées sous les lois telles que nous les avons." Et, plus loin, dans la même lettre : "Il est d'autant plus facile de faire ceci dans

le cas que nous étudions à cause du fait que, dans mon opinion et celle de mes collègues du gouvernement, justice pleine et entière peut être faite à tous les intéressés sous la loi telle qu'elle existe, sans déranger les fondements ou la symétrie de notre système scolaire."

Les demandes du congrès d'Ottawa n'étaient donc pas, comme le dit Mgr McNeil, "des réclamations exagérées." Et si la "diplomatie épiscopale" s'était unie aux pères de famille canadiens-français il est certain que sir James Whitney ne se serait pas désintéressé des demandes des catholiques au sujet des amendements à la loi scolaire.

Mais ce serait une erreur de croire que le premier ministre et le gouvernement se soient désintéressés des demandes des évêques de langue anglaise à cause des demandes du congrès d'Ottawa. Mgr McNeil donne lui-même la cause de ce désintéressement: "Ils (les évêques) avaient appris que sir James Whitney, le premier ministre, *était dans le doute au sujet de l'attitude des évêques* et s'était désintéressé des réformes qu'on avait demandées un an avant le congrès d'Ottawa." En d'autres termes, le premier ministre ne savait pas quelle serait l'attitude des évêques sur les résolutions du congrès. Les renseignements ne tardèrent pas à lui arriver.

Les évêques de langue anglaise se réunissent, en secret, à l'exclusion de leurs collègues de langue française, adoptent des résolutions, Mgr Fallon rencontre M. Hanna et lui donne l'opinion de "la grande majorité de l'Église," puis, le 15 août, ils tiennent une nouvelle assemblée secrète à Kingston, toujours sans les évêques de langue française, et délèguent Mgr Fallon pour faire connaître officiellement au gouvernement leur opinion sur les demandes des pères de famille canadiens-français. Le gouvernement sait désormais à quoi s'en tenir sur les sentiments de ces évêques qui depuis nombre d'années transigent avec lui.

Cependant, les événements se précipitent. L'entrevue Hanna devient publique, les journaux orangistes s'en saisissent et clament bruyamment la nécessité d'une réforme dans les écoles bilingues.

Mgr Fallon, le représentant des évêques de langue anglaise, lance, le 16 octobre 1910, à Goderich, Ont., la fameuse bombe annoncée après la publication de l'entrevue Hanna. C'est une attaque à fond contre les écoles bilingues, l'exposition de ses sentiments en cette matière et un appel aux éléments non-catholiques de se porter à la rescousse du système scolaire de la province mis en danger par le bilinguisme. La sensation créée par ce manifeste fut énorme, on le conçoit. Ce fut le signal

d'une campagne de presse formidable contre le bilinguisme et contre une forte partie des écoles catholiques. Cette campagne n'a cessé depuis et au cours des dernières élections fédérales elle a atteint le paroxysme de la violence et de l'injustice.

C'est à la suite de cette agitation dans le vrai sens du mot, soulevée par l'intervention de Mgr Fallon, représentant officiel de la "diplomatie épiscopale," que le Dr Merchant fut nommé pour faire enquête sur la situation des écoles bilingues, le 2 novembre 1910, quinze jours à peine après le manifeste de Goderich.

Nous n'examinerons pas en détail le rapport Merchant.<sup>1</sup> Pour tous ceux qui l'ont étudié avec impartialité, il est évident que le rapport du Dr Merchant, dans son ensemble est favorable aux écoles bilingues, conséquemment n'est pas de nature à occasionner le règlement XVII. Mais, comme l'agitation causée par Mgr Fallon se poursuivait, comme les Orangistes ameutaient l'opinion contre l'inertie du gouvernement, comme le premier ministre "n'avait plus de doute sur l'attitude des évêques de langue anglaise," *la politique du gouvernement fut d'écraser la minorité pour se rallier la majorité*. Et c'est là la seule et unique cause du règlement XVII.

Et, si nous n'avions pas les faits ci-dessus pour démontrer cette vérité, il suffirait de considérer la joie qu'ont éprouvée quelques membres de la "diplomatie épiscopale" de langue anglaise à l'établissement de ce règlement, pour être convaincu qu'elle considérait cette décision du gouvernement comme une victoire signalée.

Il n'est pas nécessaire de prouver que Mgr Fallon était éminemment favorable au règlement XVII et qu'il l'approuvait de tout cœur. Cependant, pour acquit de conscience, nous citerons quelques lignes d'une lettre qu'il adressait, le 26 janvier 1913, à l'hon. John-C. Kaine de Québec : "Que je considère le règlement XVII tant discuté comme éminemment juste et équitable, je l'ai déjà dit publiquement et privément et je suis prêt à le dire encore si jamais l'occasion s'en présente."

Un autre évêque de langue anglaise d'Ontario n'est pas moins explicite dans son approbation du règlement XVII. Voici ce qu'il dit, dans sa lettre de félicitations adressée à M. Hearst, lors de son avènement au poste de premier ministre de la province d'Ontario. Cette lettre est datée de N. B., le 6 octobre 1914: "Le défunt premier ministre fut

<sup>1</sup> Cette étude a été faite et on peut l'obtenir en s'adressant à l'Association canadienne française d'Éducation de l'Ontario, à Ottawa.

juste et droit pour toutes les classes et toutes les croyances, il ne fut pas seulement juste, mais généreux pour les Canadiens français, et pourtant plusieurs d'entre eux, égarés par des extrémistes, pour la plupart d'Ottawa, n'ont pas apprécié sa générosité. Son attitude sur la question bilingue fut, à mon avis, l'attitude juste, et je puis seulement exprimer le désir que vous soyez aussi ferme sur cette question, et l'agitation provoquée par ces extrémistes d'Ottawa va s'évanouir tôt ou tard et les Canadiens français adopteront une ligne de conduite plus saine en se soumettant aux règlements justes de la province."

Le 30 décembre 1913, Mgr Corbett, grand vicaire du diocèse d'Alexandria, dans un sermon, à Cornwall, après avoir vanté le système d'écoles séparées d'Ontario, ajouta les paroles suivantes que nous prenons dans le *Toronto Globe* du 31 décembre et que Mgr Corbett n'a pas démenties: "Il considère comme déplorable et hautement dangereux, que des laïcs, pour se faire de la popularité ou pour obtenir des fins égoïstes nullement en rapport avec le bien des écoles, se mettent en opposition ouverte contre le gouvernement parce qu'il a jugé à propos d'envoyer des inspecteurs protestants pour surveiller ces écoles qu'il aide et protège.

"Les gens qui soutiennent de telles tactiques, n'agissent pas en accord avec les désirs des autorités religieuses de la province et n'ont pas leur approbation."

Mgr l'évêque d'Alexandria se trouve compromis par ces paroles ainsi que toute la "diplomatie épiscopale" de langue anglaise, et Mgr Corbett n'a pas été réprimandé, que nous sachions, et ne s'est pas rétracté.

Enfin, nous devons citer ici la lettre de Mgr Routhier rapportant certaines paroles de Mgr Gauthier, archevêque d'Ottawa. Malgré tous les malentendus, cette lettre, du 27 juillet 1914, garde toute sa force. Voici ce que dit Mgr Gauthier quand il apprit que Mgr Routhier écrivait sur la question du règlement XVII: "Monseigneur, vous êtes mon vicaire général, un autre moi-même. J'avais confiance en vous, mais il ne vous est pas permis d'écrire contre votre évêque. Le règlement XVII, nous l'avons demandé pour la garantie de notre langue" (Sa langue est la langue anglaise).

Voilà des faits et des documents; nous pourrions en citer une multitude d'autres, mais il nous semble que la démonstration est claire. Il nous semble que nous avons montré que les Canadiens français avaient

manifesté les désirs les plus sincères de coopération, que leurs demandes n'avaient rien d'exagéré pour ceux qui n'étaient pas déterminés à "faire disparaître toute trace de bilinguisme dans les écoles."

Il nous semble que nous avons donné quelques motifs à Mgr McNeil de reconsidérer la conclusion qu'il a exprimée qu'il n'y a "aucun fondement à l'assertion que les évêques de l'Ontario étaient largement responsables de l'établissement du règlement XVII."

Nous avons toujours fondé un grand espoir dans l'esprit de justice de Mgr McNeil. Il nous semble que quand Sa Grandeur aura lu et médité les textes et les faits que nous venons d'exposer et sur lesquels elle était insuffisamment informée, elle portera sur le congrès de 1910 et sur la genèse du Règlement XVII, un jugement plus équitable.

Mgr l'archevêque de Toronto veut sincèrement l'union, nous la voulons ardemment nous-mêmes. Le président actuel de l'Association a exprimé cette volonté à tous les évêques de langue anglaise de l'Ontario, dès les premiers jours de son élection à la présidence. Nous entretenons encore l'espoir que l'union pourra se faire sur cette base si juste: le respect de la vérité et des droits mutuels.

L'ASSOCIATION CANADIENNE FRANÇAISE

D'ÉDUCATION D'ONTARIO:

P. LANDRY,

*Président.*

A. GRENON,

*Secrétaire.*

*Renouvelez votre abonnement,*

*abonnez ou faites abonner  
vos amis à*

*L'Action française*